

Dernière mise à jour : 10 avril 2023

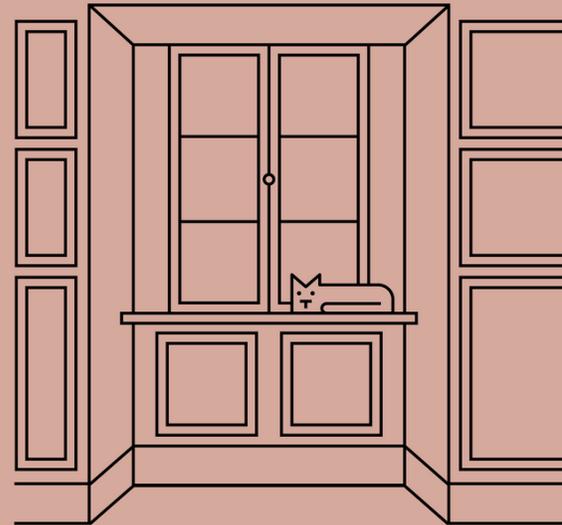
Charte des principes directeur

INTÉRIEURS PATRIMONIAUX DESIGN & SAVOIR-FAIRE



Intérieurs patrimoniaux

Entre design et savoir-faire



Une production de :



Avec la contribution financière de :



Table des Matières

Mise en contexte

Les intérieurs patrimoniaux au Québec	1
Des constats alarmants	2
Une initiative pour valoriser le design et les savoir-faire	3

Définitions

Comment définir un intérieur patrimonial ?	4
Qu'est-ce qui définit un « projet » ?	4

Principes directeurs

Qu'est-ce qu'une charte de principes directeurs ?	5
4 principes pour une intervention de qualité	5
Description des principes	6

Mise en contexte

Les intérieurs patrimoniaux au Québec

Portraits intérieurs de nos villes/villages et de leurs évolutions, les espaces intérieurs des édifices sont, à leur échelle et de par leur usage, des témoins sociétaux, économiques, culturels et politiques de notre histoire.

Vecteurs d'identité et sources de résilience, ils constituent à eux seuls un corpus de savoirs, de savoir-faire et de créativité d'une grande richesse, mêlant patrimoine, design et architecture.

Doté de savoirs et de savoir-faire spécifiques à son métier, l'artisan est un des acteurs agissant au cœur de la pérennité des intérieurs patrimoniaux, aux côtés d'experts et de professionnels. Qu'il s'agisse d'une restauration (destinée à redonner l'excellence passée), d'une préservation (destinée à en stabiliser l'état) ou d'une réhabilitation (destinée à en pérenniser l'usage au gré des changements), les artisans permettent aux intérieurs de nous transmettre encore pour de nombreuses décennies une part de notre identité. Faisant preuve de modestie dans sa démarche, de créativité dans ses réponses et d'excellence dans ses gestes, l'artisan collabore étroitement avec les architectes, designers, artisans et propriétaires, tous parties prenantes d'un projet de qualité. Les intérieurs sont des vecteurs d'actualisation, d'enrichissement et de transmission de ses savoir-faire par la pratique.

Or, de nos jours, les intérieurs sont nombreux à disparaître, dissimulés derrière les façades. Peu accessibles, faiblement documentés, désuets, contraignants, parfois composés de matières dangereuses (plomb, amiante) et nécessitant des mises aux normes invasives, appartenant au domaine du privé : nombreuses sont les raisons de leurs effritements, entraînant avec eux une part de l'ancrage identitaire des générations d'aujourd'hui et de demain.

Mise en contexte

Des constats alarmants

À travers nos expériences, de nombreuses lacunes ont été recensés en matières de protection, conservation, réhabilitation et restauration des intérieurs patrimoniaux à Montréal et plus largement au Québec.

ACTEURS

Une confusion anime fréquemment la définition du rôle des acteurs impliqués dans les interventions et le processus à mettre en place.

INTERVENTIONS

Tendance à la muséification des intérieurs, interventions invasives altérant les composantes patrimoniales, façadisme.

VALORISATION

Les intérieurs peu intégrés dans les événements de médiation culturelle, de sensibilisation patrimoniale ou toute autre activité reliée à l'architecture, au design, au patrimoine et à la culture.

DOCUMENTATION

Ressources fragmentées, non spécifiques, peu adaptées et/ou difficilement accessibles.

LÉGISLATION

Cadre de protection et de gestion partiel ou non adapté aux intérieurs et à ses enjeux spécifiques. Le caractère privatif de certains espaces accroît la complexité de leur protection.

DURABILITÉ

Les liens entre développement durable et intérieurs patrimoniaux sont peu étudiés autrement qu'à travers les notions de gestion des déchets et des matières dangereuses.

Mise en contexte

Une initiative pour valoriser le design et les savoir-faire

C'est à travers une diffusion massive des intérieurs patrimoniaux, de ses acteurs et de ses enjeux ainsi qu'à travers un partage continu des connaissances et des gestes exemplaires que nous parviendrons à développer une culture de la conservation, créative, qualitative, éco-bénéfique et efficiente, afin de pérenniser les espaces intérieurs ainsi que les savoirs, savoir-faire et expertises associés.

En ce sens, le projet INTÉRIEURS PATRIMONIAUX | DESIGN & SAVOIR-FAIRE est une mesure collaborative ambitieuse et unique à ce jour. Indispensable pour la sauvegarde et l'enrichissement de notre identité collective, il s'agit d'un espace numérique d'information, de diffusion et de partage visant la documentation et la valorisation des intérieurs patrimoniaux, de leurs caractéristiques spécifiques ainsi que des savoirs, savoir-faire et expertises permettant leur conservation et leur mise en valeur.

Cet espace numérique se veut intuitif, interactif, proactif et évolutif (amélioré et enrichi constamment, sans limites de formats).

Il se compose d'une base de données et d'une plateforme numérique.

BASE DE DONNÉES

Évolutive, nourrie par et pour les différents acteurs mobilisés lors d'une intervention dont les artisans, architectes, restaurateurs, designers.

PLATFORME NUMÉRIQUE

Contenu multiple, attractif et vulgarisé, liée à la base de données et accessible en tout temps et par tous. Elle présente des interventions exemplaires.

Définitions

Comment définir un intérieur patrimonial ?

Un intérieur patrimonial est une combinaison d'éléments mobiles et immobiliers, portant des valeurs matérielles et immatérielles (architecturale, artistique, historique, ethnologique, usage, etc.). Ces éléments sont des caractéristiques singulières qui participent à l'ambiance du lieu, à son histoire, à son essence.

Les éléments caractéristiques (composantes physiques portant les valeurs) d'un intérieur peuvent inclure l'aménagement (organisation spatiale, disposition des espaces, liens fonctionnels, configuration des pièces et espaces de circulation, proportion, échelle), les composantes fixes toutes échelles confondues (murs, planchers et plafonds, moulures, escaliers, manteaux de cheminée, robinets, lavabos, placards encastrés, luminaires, quincaillerie, radiateurs, ascenseurs, etc.) et les matériaux (bois et produits dérivés du bois, maçonnerie, béton, métaux, verre et produits verriers, plâtre et stucco, linoléum, tapis, carreaux de céramique, éléments décoratifs ou fonctionnels tels que les tissus ou les panneaux acoustiques).

Notons que pour être considéré comme patrimonial, tout intérieur doit disposer, selon nous, d'une composante didactique d'importance, afin d'être reconnu et compris par l'utilisateur. Un intérieur patrimonial peut remplir ces divers éléments sans bénéficier d'un statut légal octroyé par une instance gouvernementale (municipale, provinciale ou fédérale).

Qu'est-ce qu'un « projet » ?

Dans le cadre de la sélection des cas alimentant la base de données et la plateforme des intérieurs patrimoniaux, nous utilisons le terme général de projet.

Ce terme réfère à :

- Une intervention de restauration, de préservation, d'entretien, de réhabilitation, de reproduction et/ou d'installation d'une composante d'un intérieur;
- Une recherche ou une étude, publiée ou non, menée sur une composante d'un intérieur ou un intérieur dans sa globalité.

Principes directeurs

Qu'est-ce qu'une charte des principes directeurs ?

Dans le cadre du projet **INTÉRIEURS PATRIMONIAUX | DESIGN & SAVOIR-FAIRE**, la charte des principes directeurs est un outil d'analyse qui permet de déterminer si un projet est éligible pour faire partie de la base de données des projets exemplaires du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ).

Sans portée réglementaire, la charte des principes se veut un outil d'aide à la prise de décisions autant pour l'organisation du CMAQ que pour le milieu municipal et le secteur privé en matière de conservation et de valorisation des intérieurs patrimoniaux.

4 principes pour des interventions de qualité

Les principes directeurs contribuent à perpétuer des critères de qualité en termes de design et d'architecture dans un contexte patrimonial. Élaborés spécifiquement pour ce projet, ils permettent de sélectionner des réalisations exemplaires qui contribuent à transmettre à travers une diversité de contextes, de pratiques, d'échelles et de typologies, des interventions distinctives et inspirantes pour les générations actuelles et à venir.

Pour être intégré à la base de données et à la plateforme, chaque projet doit répondre au minimum à trois critères, considérant que les deux premiers sont obligatoires.

L'obtention de l'autorisation du propriétaire du lieu est essentiel à l'admission de tout projet dans la base de données.

1

CONFORMITÉ À LA DÉFINITION D'UN INTÉRIEUR PATRIMONIAL

3

INNOVATION DANS LA DÉMARCHE

2

DIMENSION ARTISANALE ET PROFESSIONNELLE

4

COLLABORATION



L'AUTORISATION EXPLICITE DU PROPRIÉTAIRE DU LIEU EST UN CRITÈRE ESSENTIEL

Principes directeurs

Description des principes

1

La conformité à la définition d'un intérieur patrimonial

Le projet soumis à la base de données a été réalisée au sein d'un intérieur patrimonial, soit :

Un espace intégrant une combinaison d'éléments mobiles et immobiliers (éléments caractéristiques), portant des valeurs matérielles et immatérielles, qui sont des composantes physiques participant à l'ambiance du lieu, à son histoire, à son essence. Notons que pour être considéré comme patrimonial, un intérieur doit disposer d'une composante didactique d'importance, afin d'être reconnu et compris par l'utilisateur. Un intérieur patrimonial peut remplir ces divers éléments sans bénéficier d'un statut légal octroyé par une instance gouvernementale (municipale, provinciale ou fédérale).

> Se référer à la définition complète en page 4 de la présente charte.



Outil(s) d'évaluation : statut de reconnaissance éventuel (non obligatoire) ; contexte historique, artistique et architectural de l'intérieur et du projet soumis ; implication d'acteur(s) de renom dans la réalisation de l'intérieur ou d'une de ces composantes; présence d'un ou de plusieurs éléments caractéristiques importants.

2

La dimension artisanale et professionnelle

Le projet soumis à la base de données doit intégrer obligatoirement une intervention réalisée par une ou un artisan.e professionnel.le reconnu.e par le CMAQ, seul organisme reconnu par la Loi S.31-01 pour regrouper et représenter les artisan.es professionnel.les des métiers d'art d'architecture et du patrimoine. Obtenue grâce à une évaluation par un comité de pairs chevronnés dans le domaine, la reconnaissance professionnelle est un gage de qualité et de maîtrise des techniques, des savoir-faire des métiers et un gage du respect des règles de l'art. L'intervention peut impliquer la collaboration de plusieurs artisanes ou artisans.



Outil(s) d'évaluation : liste des intervenants du chantier ; répertoire des artisans professionnels du CMAQ.

Principes directeurs

Description des principes

3

L'innovation dans la démarche

Le projet soumis à la base de données doit être innovant dans la démarche initiée en amont, durant l'intervention et/ou en aval. Ceci inclut la méthodologie de documentation ou d'intervention, les modes de communication et de valorisation à l'interne (entre les parties prenantes du projet) et à l'externe (citoyens, public, etc.), l'identification des problèmes et des enjeux, l'originalité des solutions proposées, le processus de prise de décision et de gestion du projet, etc.

Une démarche peut également être innovante lorsqu'elle met en place des exigences de durabilité (transmission des connaissances et des techniques, impact des matériaux tant sur l'environnement que sur le bien-être des usagers et des intervenants du projet, provenance des matériaux, tolérance de l'intervention au changement, période de performance (durée de vie de l'intervention), impacts socio-économiques, etc.).



Outil(s) d'évaluation : description de la méthodologie de travail, description du contexte particulier de chantier et de projet, expériences des acteurs du projet, témoignages, développement d'outils de communication et de médiations durant l'intervention contribuant à faire connaître l'initiative et sa démarche.

4

La collaboration

Le projet soumis à la base de données doit être le fruit d'une collaboration entre différents corps de métiers dans les étapes de documentation, de planification, de conception et/ou de réalisation (échanges, co-conception et transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions et des idées ; co-responsabilité ; etc.). Cette collaboration d'expertises et de regards permet d'assurer une qualité d'intervention élevée.



Outil(s) d'évaluation : liste des intervenants et des responsabilités ; relevé des expériences des différents intervenants ; etc.

Des questions ? Contactez-nous.



Catherine Charron

Coordonnatrice architecture et patrimoine
catherine.charron@metiersdart.ca
514-861-2787 poste 211
Metiersdart.ca

Mélissa Mars

Designeur d'intérieurs
Spécialisée en patrimoine
mars.melissa.ai@gmail.com
438-526-9060

Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal
conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.